

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240315-D2024_03_07_015-DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15/03/2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 du mois de mars, à 20h00, le conseil municipal de la commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHIER, Maire.

Le secrétaire de séance : Daniel LIEVRE

| ELU (29 Janvier 2023) | EN EXERCICE | PRESENT (Signature) | ABSENT EXCUSE | ABSENT | MANDATAIRE (Signature) |
|--------------------------|----------------|------------------------|------------------|--------|---------------------------|
| BALOGÉ Marina | Démissionnaire | | | | |
| BUFFETEAU Annie | Démissionnaire | | | | |
| CAILLEAUD Véronique | Adjointe | | | | |
| CESAR Jean-François | Démissionnaire | | | | |
| COULAIS Valérie | Démissionnaire | | | | |
| DOTHEE Jean-Luc | Conseiller | | | | |
| FAUSSOT Johann | Conseiller | | | | |
| GIACOMAZZI Denis | Adjoint | | | | |
| LELOT Christine | Adjointe | | | | |
| LIEVRE Daniel | Conseiller | | | | |
| MACE Joëlle | Conseillère | | | | |
| MARSAUD Christia | Conseillère | | | | |
| POLO Frédérique | Démissionnaire | | | | |
| RAGON Damien | Adjoint | | | | |
| RICHIER Philippe | Maire | | | | |
| 15 | 10 | 10 | 0 | 0 | 0 |

D2024-03-06-014

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA SPL VENDEE GRAND SUD POUR LA VENTE DE PRESTATIONS TOURISTIQUES ET DE SEJOURS POUR LES VISITES DE GROUPES

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240315-D2024_03_07_015-DE



EXPOSE

Dans le cadre du changement de statut pour intégrer la SPL Vendée Grand Sud, le fonctionnement du service commercial a été revu, et en particulier les contrats de partenariats.

La commercialisation des offres par Vendée Grand Sud est toujours possible. En effet, cela permet de bénéficier des actions commerciales et de la mise en marché et en réseau des offres auprès des groupes.

Ce qui change réellement :

- La SPL procédera désormais à l'achat de nos prestations sur laquelle elle appliquera sa marge. (Autrefois, les offices de tourisme revendaient à leur client à notre prix public, et nous rétrocédiez une commission).
- Application d'une TVA sur nos ventes.
- Nous aurons le choix d'accorder ou non une remise (et sa valeur) sur nos tarifs publics, afin que notre offre reste compétitive parmi leur catalogue.
- Le contrat de partenariat sera unique et chaque année la SPL viendra seulement mettre à jour les prestations et les tarifs via un avenant.

Nous aurons le choix de permettre de commercialiser nos offres auprès de nos clientèles :

- Groupes (association, club, CE, regroupement familles/amis, etc.)
- Groupes scolaires/jeune public

Dans les faits, le fonctionnement sera le suivant :

- Demande de disponibilité et pose d'option pour chaque demande avec devis avant de nous adresser un contrat
- Confirmation de la commande lorsque le client aura confirmé son séjour (contrat signé et acompte versé)
- Envoi d'un bon de commande (=bon d'échange) récapitulant toutes les informations nécessaires sur la prestation et le client
- Facturation directe à la SPL Vendée Grand Sud – Office de Tourisme après chaque prestation

VU

Le CGCT,

CONSIDERANT

La nécessité de réaliser un contrat de partenariat entre la commune et la SPL Vendée Grand Sud afin de permettre la vente de billets du site de Bazoges par la SPL pour les visites de groupes.

PROPOSITION

- Accepte de vendre les billets du site du donjon pour les visites de groupes à la SPL Vendée Grand Sud

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240315-D2024_03_07_015-DE



- Ne pas appliquer de remise sur les tarifs publics pour la vente de billets à la SPL Vendée Grand Sud
- Autorise le Maire à signer le contrat de partenariat ci-joint

| RESULTAT DU VOTE | | | | | | | | | |
|-----------------------------|---------------------|--------|----------|--------------|---------|-------------|--------------------|------|--------|
| MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE | | | | | | | | | |
| EFFECTIF LEGAL | MEMBRES EN EXERCICE | QUORUM | PRESENTS | PROCURATIONS | VOTANTS | ABSTENTIONS | SUFFRAGES EXPRIMES | POUR | CONTRE |
| 15 | 10 | 6 | 10 | 0 | 10 | 0 | 10 | 7 | 3 |

Le Maire, Philippe RICHIER

Le 18 mars 2024



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 18/03/2024

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Office de Tourisme Vendée Grand Sud
Représenté par **Delphine MENANTEAU,**
Directrice

Place de Verdun
85200 FONTENAY-LE-COMTE
02 51 69 44 99
tourisme@vendeegrandsud.fr
www.fontenay-vendee-tourisme.com

Dossier suivi par :

Léa BLANCHARD

Chargée de commercialisation
02 51 69 44 81 – 06 70 72 86 16
commercial@vendeegrandsud.fr

Objet

Dans le cadre de la commercialisation de son territoire, l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud souhaite offrir aux visiteurs un accompagnement privilégié dans l'organisation de leur séjour et permettre aux prestataires de développer le chiffre d'affaires de leur structure, grâce à des actions commerciales renforcées.

Outre sa mission commerciale, cette activité a pour objet de valoriser le territoire et ses acteurs touristiques ainsi que de faciliter la mise en marché et en réseau de l'offre locale.

Le présent contrat a pour but de fixer les accords et modalités de partenariat entre le partenaire et l'Office de Tourisme, dans le cadre de la commercialisation de produits et de prestations touristiques à la journée, en court-séjour ou encore à la semaine, destinés à une clientèle touristique groupes et individuels

Le partenaire

Structure

Adresse

Représentée par

Coordonnées

SIRET

Contact référent
et coordonnées
de réservation

(si différent)

Prestations commercialisées par l'Office de Tourisme

Chaque année, le partenaire et l'Office de Tourisme définiront d'un commun accord les prestations et les tarifs du partenaire qui seront commercialisées par l'Office de Tourisme dans un *formulaire d'engagement des prestations*.

Le partenaire fait le choix d'autoriser l'Office de Tourisme à commercialiser ses prestations à destination des clientèles :

- Groupes
- Groupes scolaires
- Individuelles (séjours packagés)

Tarifs

Pour chaque prestation, le partenaire indiquera son **tarif public** dans le formulaire d'engagement. Il doit être le même que celui communiqué à ses clients en direct.

Pour chaque séjour commercialisé, l'Office de Tourisme procédera à l'achat des prestations choisies et appliquera une marge sur la revente auprès de ses clients.

Afin que ses offres restent compétitives, le partenaire a le choix de proposer ou non une remise sur son tarif public lors de la vente auprès de l'Office de Tourisme.

- Remise accordée de 10%
- Autre remise accordée : _____
- Pas de remise accordée

Réservation et facturation

Pour chaque réservation/achat de prestation, l'Office de Tourisme s'assurera au préalable de la disponibilité du partenaire. Le partenaire recevra la confirmation de la réservation à réception de la confirmation du client de l'Office de Tourisme. Il recevra ensuite un bon d'échange contenant les informations nécessaires au bon déroulé des prestations.

Le partenaire adressera sa facture à la SPL Vendée Grand Sud par mail ou par courrier, dans un délai de 10 jours après la prestation. Le règlement sera effectué dans un délai d'environ 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Si le partenaire en fait la demande, un état des ventes pourra être édité par l'Office de Tourisme chaque semestre.

Informations complémentaires

Les dispositions de ce contrat de partenariat sont confidentielles.

Le présent contrat est établi pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Chacune des parties pourra mettre fin au présent contrat de manière unilatérale avec un préavis de 3 mois par lettre recommandée ou par mail avec accusé de réception.

Par la signature de ce contrat, le partenaire bénéficiera des actions de promotion commerciale de l'Office de Tourisme.

Le partenaire s'engage :

- Sur l'honneur à fournir les prestations convenues dans les règles de l'art avec l'ensemble des garanties, assurances RCP, fournitures de matériel et équipements spécifiques de qualité aux clients nécessaires à la réalisation de la prestation, diplômes, règles de sécurités, sanitaires et plus généralement toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables à son activité pour ce type de prestations accueillant du public.
- À informer l'Office de Tourisme de toute modification de sa situation et des prestations commercialisées

En cas de réclamations justifiées et répétitives, l'Office de Tourisme se réserve la possibilité d'exclure le partenaire de ses actions de promotion commerciale.

Les conditions d'annulation appliquées par l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud auprès de ses clients sont celles prévues à l'article 7.2.2 et 7.4 des CGV jointes au présent contrat.

En cas de force majeure, les termes de l'article 7.4 des CGV s'appliquent entre l'Office de Tourisme et le prestataire.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Les différends susceptibles de donner lieu à des poursuites judiciaires relatives à un litige, à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat seront, en cas d'impossibilité de parvenir à une conciliation dans un délai de 30 jours, à compter de la notification du différend par l'une des parties à l'autre, le litige sera porté à la connaissance, à l'initiative de la partie lésée, du Tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon.

Documents à joindre au contrat

- Le descriptif des prestations et des photos à destination des outils de promotion de l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud. Les photos et vidéos fournies par le partenaire devront être des supports libres d'utilisation à des fins commerciales et l'être dans le cadre d'un contrat de cession de droit d'auteur conclu pour une durée de 5 ans, soit :
 - Entre le partenaire et l'auteur des photographies,
 - Entre l'Office de Tourisme et le partenaire si ce dernier est l'auteur des photographies.
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Pour [nom structure]

Prénom NOM

Qualité

À
Le

Signature et cachet du partenaire, précédé de la mention « lu et approuvé »

Pour l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud

Delphine MENANTEAU

Directrice

À Fontenay-le-Comte
Le

**Office de Tourisme Vendée Grand Sud
Représenté par Delphine MENANTEAU,
Directrice**

Place de Verdun
85200 FONTENAY-LE-COMTE
02 51 69 44 99
tourisme@vendeegrandsud.fr
www.fontenay-vendee-tourisme.com

Dossier suivi par :

Léa BLANCHARD

Chargée de commercialisation
02 51 69 44 81 – 06 70 72 86 16
commercial@vendeegrandsud.fr

Le partenaire

Structure

Adresse

Représentée par

Coordonnées

SIRET

Contact référent
et coordonnées
de réservation
(si différent)

Avenant n° au contrat de partenariat commercial du 2024

Conditions d'accueil

Conditions d'accueil individuels

Période :

Jours :

Horaires :

Conditions d'accueil groupes

Période :

Jours :

Horaires :

Nombre de personne minimum pour bénéficier du tarif groupe :

Capacité d'accueil sur site :

Rappel

Par la signature d'un contrat de partenariat, le partenaire a fait le choix :

- D'autoriser l'Office de Tourisme à commercialiser ses prestations à destination des clientèles :
 - Groupes
 - Groupes scolaires/jeune public
 - Individuelles (séjours packagés)
- D'accorder à l'Office de Tourisme une remise sur son tarif public pour les prestations
 - Remise accordée de 10%
 - Autre remise accordée : _____

Pour chaque prestation, le partenaire indiquera son **tarif public** qui doit être le même que celui communiqué à ses clients en direct.

Offres à destination des groupes

| Prestation | Durée | Capacité (en nombre de personnes) | Tarif public 2024 HT (par personne ou au forfait) | Tarif public 2024 TTC (par personne ou au forfait) | Remise accordée à l'OT sur la base du tarif public (compléter une seule colonne au choix selon la remise accordée) | | Tarif final accordé à l'OT HT (en €) | Tarif final accordé à l'OT TTC (en €) |
|------------|-------|--------------------------------------|--|---|--|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | | Remise de 10% (cocher la case si oui) | Remise au choix (en € ou %) | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Taux de TVA sur les ventes :

Gratuités accordées ? Oui (ex : conducteur de bus, accompagnateurs, 1 pour 10 payants, etc...) : _____
 Non

Commentaire :

Offres à destination des groupes scolaires/jeune public

| Prestation | Durée | Capacité (en nombre de personnes) | Tarif public 2024 HT (par personne ou au forfait) | Tarif public 2024 TTC (par personne ou au forfait) | Remise accordée à l'OT sur la base du tarif public (compléter une seule colonne au choix selon la remise accordée) | | Tarif final accordé à l'OT HT (en €) | Tarif final accordé à l'OT TTC (en €) |
|------------|-------|--------------------------------------|--|---|--|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | | Remise de 10% (cocher la case si oui) | Remise au choix (en € ou %) | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Taux de TVA sur les ventes :

Gratuités accordées ? Oui (ex : conducteur de bus, accompagnateurs, 1 pour 10 payants, etc...) : _____
 Non

Commentaire :

Offres à destination du public individuel (séjours packagés)

| Prestation | Durée | Tarif public 2024 HT (par personne) | Tarif public 2024 TTC (par personne) | Remise accordée à l'OT sur la base du tarif public (compléter une seule colonne au choix selon la remise accordée) | | Tarif final accordé à l'OT HT (en €) | Tarif final accordé à l'OT TTC (en €) |
|------------|-------|--|---|--|-----------------------------------|--|---|
| | | | | Remise de 10% (cocher la case si oui) | Remise au choix (en € ou %) | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

Taux de TVA sur les ventes :

Commentaire :

Pour [nom structure]

Prénom NOM

Qualité

À

Le

Signature et cachet du partenaire, précédé de la
mention « lu et approuvé »

Pour l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud

Delphine MENANTEAU

Directrice

À Fontenay-le-Comte

Le